



Avec un problème judiciaire puis je quand même obtenir un titre

Par **sabyline**, le **22/01/2011** à **13:18**

Bonjour,

voilà je suis algérien et je vis en France depuis novembre 2008, je me suis marié avec une Française qui a 2 enfants et en 2010 nous avons eu une petite fille qui va avoir un an. En janvier 2009, je suis allé à la préfecture faire une demande de titre de séjour vie privée et familiale sachant que je suis rentré légalement en France avec un visa Schengen en 2001. Voilà mon problème le 2 décembre 2009, je reçois une OQTF pour trouble à l'ordre public suite à un problème judiciaire passé en 2005 mais jugé en mai 2008, à cette époque j'ai eu un avocat qui m'a mal conseillé et ne pas défendu. Durant cette période je me suis trouvé en Italie pour mon travail.

Nous avons un recours avec l'avocate de ma femme et le préfet annule son OQTF et nous envoi un nouveau arrêté le 27 janvier 2010 sans OQTF, juste refus de délivrer un titre de séjour pour trouble à l'ordre public. Nous avons aussi fait appel, le tribunal administratif de Poitiers nous a donné raison et a enjoint au préfet de me délivrer un titre de séjour vie privée et familiale. Depuis 2009, je suis donc marié et je participe à l'éducation de ses 2 enfants ainsi que notre petite fille née le 28 janvier 2010 et je travaille régulièrement. Le préfet a fait appel des deux décisions du tribunal administratif de Poitiers. Le 13 janvier 2011, nous sommes allés à la cour d'appel de Bordeaux suite au recours du préfet et le rapporteur public nous annonce que le préfet a raison, le dossier n'a pas été étudié correctement, des dates sont incorrectes, il ne veut pas prendre en compte notre fille car elle est née un jour après l'arrêt du 27 janvier, il dit que rien ne prouve que je m'occupe des enfants de ma femme alors que nous pouvons fournir tous justificatifs. Nous avons un compte commun depuis 2 ans. Ma femme et moi sommes désespérés car nous avons l'impression qu'ils veulent que nous divorcions alors que nous souhaitons faire notre vie ensemble tranquillement et rien d'autre. Nous n'embêtons personne, nous sommes toujours ensemble avec nos enfants, nous ne faisons

que très peu de choses séparer à par le travail. De plus, j'ai signé un document pour l'intégration et je fais une formation linguiste en Français demandé par le préfet et organisé par l'offi.

je vous en prie pouvez nous aider dans vos réponses.

Pourquoi personne ne veux nous répondre?